

Journal du Lot 10^c

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

LOT et Départements limitrophes	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

TELEPHONE 34 COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE
Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page)	0 fr. 80
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	0 fr. 80
RECLAMES 3 ^e page (— d ^e —)	1 fr. 25
» 2 ^e page (— d ^e —)	2 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

La Grande-Bretagne et la question du protectionnisme : la campagne électorale est ouverte. — Après la paix de Lausanne : les Turcs et les étrangers. — Les industriels allemands vont-ils se résigner à payer les réparations ? Un témoignage intéressant. — Le contrôle des armements germaniques et la sécurité de la France. — Notre situation financière : un exposé rassurant du Ministre des Finances.

La campagne électorale est virtuellement ouverte en Grande-Bretagne et les positions sont nettement prises de part et d'autre. Les conservateurs, nous l'avons dit, inclinent au protectionnisme. Leur thèse est la suivante : si nous organisons, disent-ils, le remède protectionniste c'est que le chômage anormal a annulé le pouvoir d'achat des chômeurs ; l'écrasement des changes étrangers, par contre, a intensifié la concurrence étrangère ; au total les exportations britanniques ont baissé de 27 0/0. Il faut donc à tout prix protéger le marché national à l'aide de tarifs élevés.

Quant aux libéraux, ils demeurent fidèles au libre échange et le trait caractéristique c'est leur cohésion retrouvée qui les galvanise. On se souvient, en effet, que les libéraux s'étaient scindés en deux fractions : les uns suivant Lloyd George, les autres Asquith. La question du protectionnisme a rétabli l'union des forces libérales.

Reslent les travaillistes : ils vont enfourcher leur grand cheval de bataille, l'impôt sur le capital.

On le voit les positions respectives sont tranchées et c'est en pleine lumière que les Britanniques voteront.

La gravité du problème allemand a évincé de l'actualité le problème oriental.

Depuis la signature du lamentable traité de Lausanne, on ne parle plus guère de la Turquie : on feint de l'oublier !

Et pourtant ? Du côté des Alliés, on s'est hâté de liquider l'immense entreprise séculaire qui aurait pu connaître le plein succès par la victoire de 1918.

On s'est empressé d'évacuer Constantinople et, dit-on, d'abandonner l'Orient lui-même.

C'est un fait d'ailleurs que nous avons perdu la partie : notre prestige est déchu ; notre influence ne s'exerce plus.

En un mot, les Turcs peuvent faire absolument ce qu'ils veulent : les étrangers n'ont qu'à se tenir tranquilles et encore !

Vous-les connaissez l'état d'esprit des Turcs à l'égard des Alliés ? Lisez cet « Adieu » du *Vakit* adressé aux troupes d'occupation :

« Vous êtes partis avec vos fortresses d'acier dans lesquelles vous aviez tant de confiance. Vous êtes partis malgré toute votre armée et vos tanks. Vous êtes partis après vous être rendus ridicules et vous être changés en polichinelles. Allez continuer vos pirateries ailleurs. »

On peut juger par là quelle bienveillance nous réservent les anciens alliés de Guillaume II dont M. Franck-Bouillon prétendait avoir fait des amis sincères de la France.

Mais il y a mieux : joignant le geste à la parole, les nationalistes turcs ont, le mois dernier, roué de coups, en plein Péra, le premier drogman du Haut-Commissariat de France.

Naturellement les autorités turques ont poussé l'impudence jusqu'à excuser pour le moindre attentat.

D'ailleurs, le gouvernement turc multiplie les manifestations gallophobes.

C'est, par exemple, le ministre de l'Instruction publique qui décide la suppression de la sous-direction française du lycée de Galata Serai, liant à ses professeurs français pour engager à leur place des professeurs

Autre fait significatif : le gouvernement turc fait fermer, sans autre forme de procès, l'hôtel *Le Pera* appartenant entièrement à une société aux capitaux français.

Et ce n'est là sans doute, malheureusement, qu'un début.

Il est vrai qu'après tous nos abandons et nos faiblesses les Turcs auraient vraiment tort de se gêner !

Notre confrère le *Temps* a publié l'autre jour une lettre de son correspondant à Berlin, qui mérite d'être lue avec soin.

Écrite après des conversations que ledit correspondant venait d'avoir avec plusieurs importants industriels, elle tente de résumer les impressions produites par ces entretiens.

Or, si nous en croyons notre confrère, il y aurait quelque chose de changé dans les dispositions d'esprit des magnats de l'industrie : ils tiennent désormais pour absolument indispensable un accord avec la France.

Mais lisons plutôt ce qu'écrit notre confrère :

« Je crois pouvoir très sérieusement vous affirmer que la grande industrie allemande se sent enfin main tenant seulement vaincue. Elle ne sentait pas avoir le dessous le 1^{er} janvier 1923. Ce qui l'a vaincue, c'est la Ruhr. Jusqu'à la Ruhr, elle ne faisait que gagner avec l'inflation du mark. Depuis lors, les grands industriels allemands ont fait des pertes considérables. A cause de la chute du mark et de son instabilité hallucinante, à cause de l'occupation de la Ruhr, ils ont perdu pendant cette année plus de milliards de marks or que n'aurait coûté à une Allemagne non occupée l'exécution de ses engagements pendant cinq ans peut-être. Aujourd'hui, la grande industrie est à bout de résistance ; elle comprend enfin qu'elle aurait mieux fait de tout accepter pour éviter l'occupation ; car toute la politique orientale de l'Allemagne, depuis la guerre jusqu'à ce jour, a dépendu d'elle, a été dictée par elle. Les magnats de la houille et du fer continuent à qualifier le chiffre de 132 milliards d'« astronomique » — c'est un mot qui circule partout en Allemagne au sujet des réparations — mais en réalité, j'affirme qu'ils préféreraient s'engager à le payer, surtout avec les facilités de paiement qui leur sont accordées et le grand nombre d'années sur lequel s'échelonne cette somme, plutôt que de voir continuer et empirer la situation actuelle, qui met en danger leurs énormes entreprises, l'industrie, le commerce, toute la richesse de l'Allemagne. »

N'est-ce pas qu'il y a là un témoignage précieux et fort instructif ?

Pour en apprécier toute la portée, il faut se souvenir que les vrais maîtres de l'Allemagne, au moins depuis l'armistice, ce sont les industriels.

Tous les chanceliers qui se sont succédés au pouvoir ne furent que leurs « agents », leurs « fondés de pouvoir. »

Ce sont eux, les industriels, qui ont ordonné la résistance passive, puis la résistance plus ou moins ouverte.

Ce sont eux qui, pour ne rien payer tout en réalisant de fructueuses affaires, n'hésitèrent pas à plonger leur pays dans le plus effroyable chaos.

Bref, il n'y avait rien à espérer du Reich tant que les magnats de l'industrie n'auraient point reconnu leur erreur.

Or, il semble, d'après ce que rapporte notre confrère, qu'aujourd'hui leurs yeux commencent à s'ouvrir.

N'est-ce pas que c'est là un bon symptôme ?

De tous les problèmes que soulève la question allemande, il en est un qui l'emporte sur tous, celui du contrôle militaire et, partant, de notre sécurité.

Après de lui, que valent les procédures engagées à la Commission des Réparations quant aux réparations, au retour de l'ex-Kronprinz, etc. ?

Quelle n'est pas, en effet, la gravité du refus allemand de permettre les opérations du contrôle des armements ?

Notons que le problème dépasse même les prescriptions du traité ; il s'agit d'une menace, qu'on n'ose plus dissimuler et qu'on manifeste ouvertement : s'armer pour la revanche !

La France ne saurait céder sur ce point qui commande tous les autres.

Qu'advierait-il de nos droits de toutes sortes si, par manque d'énergie, nous n'arrêtons pas tout net les préparatifs de revanche du Reich ?

Nous voulons la paix et c'est pourquoi nous devons et nous pouvons

imposer à l'Allemagne le désarmement.

Nous ne voulons pas courir le risque d'une nouvelle attaque brusquée de l'Allemagne.

Nous vivons encore la leçon de fin juillet 1914.

C'est pourquoi M. Poincaré a été heureusement inspiré de faire signifier à Berlin que, pour garantir notre sécurité, nous ne reculerons devant aucune précaution.

Les réserves, voire même l'opposition éventuelle, de tel ou tel allié ne nous arrêteront pas.

Ayant pleine conscience des risques que nous courons, nous n'hésiterons pas, si l'Allemagne persiste dans son refus, soit à saisir des nœuds de communication, soit à élargir notre occupation.

Certes, il ne peut être question d'opérations de grande envergure.

Mais, ne vaut-il pas mieux faire avant tout l'économie d'une guerre ? Surtout ne nous laissons pas arrêter par les objections des amis de l'Allemagne : les Etats-Unis d'abord, la Grande-Bretagne ensuite ont refusé de signer le pacte de garantie qu'ils nous avaient proposé.

Nous sommes seuls à assurer notre sécurité.

Raison de plus pour faire preuve de la plus grande vigilance.

La Commission des finances de la Chambre, avant de poursuivre ses études quant au budget de 1924, a entendu le ministre.

Celui-ci a esquissé la situation financière de notre pays, qui ne laisse pas d'être encourageante.

Les indications fournies par le ministre méritent d'être retenues. En voici la substance :

M. de Lasteyrie a tout d'abord indiqué que l'équilibre du budget de 1923 était réalisé et que, selon ses prévisions, les plus-values escomptées pour le prochain exercice permettent de penser qu'il en sera de même en 1924, malgré la diminution de certaines ressources exceptionnelles.

Pour les comptes aux premiers mois de l'année courante et par rapport aux recouvrements effectués en 1922, les plus-values se sont élevées à 2 milliards 541 millions, dont 933 millions pour l'impôt général et les impôts cédulaires.

Il convient de remarquer que le rendement des impôts, qui ne dépassait pas 14 milliards en 1920, atteindra, en 1923, 21 milliards.

Le ministre a fait connaître, d'autre part, qu'à la date du 10 novembre, le montant de l'émission des valeurs du Trésor qui vient d'être close, s'est élevée à 6 milliards 40 millions. Cette somme, ajoutée aux 4 milliards, 440 millions d'argent frais produit par la précédente émission au printemps dernier, a donné au Trésor une disponibilité de 10 milliards 480 millions.

S'expliquant sur les avances de la Banque de France à l'Etat, M. de Lasteyrie a fait connaître que ces avances, qui atteignaient, en 1920, 26 milliards 600 millions, ont été de 25 milliards 500 millions en 1921, de 23 milliards 900 millions en 1922 et s'élevaient à ce jour à 23 milliards 200 millions.

D'autre part, la circulation fiduciaire qui, en 1920, atteignait 59 milliards 645 millions, 37 milliards 522 millions en 1921, 36 milliards 347 millions en 1922, s'élevait à 37 milliards 347 millions actuellement.

Cette légère augmentation devant être d'ailleurs diminuée rapidement par suite des disponibilités résultant de la dernière émission.

Au sujet du contingent spécial de dépenses recouvrables, le ministre a indiqué que la reconstitution des régions dévastées serait achevée dans trois ans et nécessiterait encore une dépense de 24 milliards applicable aux dommages immobiliers. Ces 24 milliards, s'ajoutant aux 52 milliards 580 millions déjà consacrés à l'ensemble des réparations, font apparaître un total de près de 80 milliards qui représentent la somme de l'effort fait par la France, pour le compte de l'Allemagne, au titre des réparations, abstraction faite des sommes empruntées pour le service des pensions.

En définitive, il est permis de conclure que la France a fourni un effort considérable, non seulement pour équilibrer ses finances, mais aussi pour reconstruire ses régions dévastées. Elle peut être fière de ce qu'elle a déjà réalisé et envisager l'avenir avec confiance.

M. D.

INFORMATIONS

EN ALLEMAGNE

Le retour du Kronprinz

Devant des journalistes, l'ex-kronprinz a exprimé sa joie d'être de retour auprès de sa famille et de se trouver de nouveau parmi ses compatriotes pour prendre sa part de souffrances de la patrie.

« Mon intention, a-t-il déclaré, est de me consacrer à l'administration de mon domaine et de faire mon possible pour aider au relèvement de l'Allemagne qui, j'en suis convaincu, recouvrera sa grandeur passée. »

Il fait des vœux pour Lloyd George. L'« Evening Standard » reproduit une dépêche d'Oslo suivant laquelle le kronprinz, au cours d'un entretien qu'il a eu avec un journaliste anglais, a fait allusion aux prochaines élections anglaises et s'est montré fort soucieux de savoir si M. Lloyd George avait quelque chance d'être réélu ministre.

Stresemann a confiance. Dans une interview accordée au correspondant du « Times » à Berlin, le docteur Stresemann a déclaré qu'il était convaincu que le kronprinz n'a aucunement l'intention de se mêler ni aux intrigues militaires, ni à toute autre intrigue, et qu'il tiendra sa promesse de ne pas se mêler à la politique.

Le Kronprinz ferait un voyage en Italie. Le « Corriere italiano » publie une dépêche de Bolzano, annonçant que le troisième fils de l'ex-empereur, l'archiduc de Hohenzollern, séjournera actuellement à deux officiers hollandais.

Le bruit court que l'ex-kronprinz aurait demandé un passeport pour l'Italie et qu'il viendrait rejoindre son frère.

Le Reich songerait à déclarer caduc le traité de Versailles. Un télégramme de Berlin à la *British United Press* dit que le gouvernement allemand envisage la proclamation de l'occupation de la Ruhr comme un acte de guerre et, par suite, aurait l'intention de dénoncer le traité de Versailles. Le gouvernement du Reich considérerait les territoires occupés comme abandonnés par l'autorité allemande et laisserait incessamment aux puissances occupantes la charge de les administrer et de faire vivre la population.

Il faut noter que la partie VIII du traité de Versailles comporte expressément l'engagement, de la part du Reich, de ne pas considérer comme acte de guerre, une sanction du genre de celle que constitue l'occupation de la Ruhr.

Mesures de clémence envers M. Krupp et les directeurs de ses usines. Les journaux allemands annoncent que M. Krupp de Bohlen, condamné à quinze ans de prison le 7 mai dernier par le conseil de guerre de Werden, a obtenu des autorités d'occupation le bénéfice du suris, ainsi que les autres directeurs des usines Krupp, MM. Hartwig, Bruhn, Osterler.

Le conseiller d'exploitation Muller, condamné à six mois de prison, et dont la peine expirait en décembre, a été remis en liberté définitive.

La reprise du trafic ferroviaire avec l'Allemagne. Le 14, a eu lieu le premier échange de wagons entre la régie franco-belge des chemins de fer et l'administration des chemins de fer allemands, 400 wagons convertis ont été remis aux Allemands à la gare-frontière de Dortmund.

De leur côté, les chemins de fer allemands ont fait parvenir à la régie, par la gare de Gerresheim, près de Dusseldorf, 200 wagons tombereaux pour le transport du combustible.

L'émission des marks-rente. Le ministre des finances a adressé une lettre à la Banque de Berlin, l'autorisant officiellement à commencer l'émission de 150 millions de marks-rente est terminée.

L'Empire recevra un premier crédit de 80 millions de marks-rente, dont une partie a été envoyée en province pour le paiement des salaires échus.

En Belgique aussi la vie est chère. L'index Number (mouvement des prix de détail) a atteint en octobre dernier le chiffre de 458.

Des statistiques contenues dans le budget général, il résulte que ce chiffre n'a été dépassé depuis l'Armistice qu'en 1920, d'avril à décembre.

La négociation sur Tanger est en bonne voie

La négociation qui se poursuit tranquillement à Paris entre les représentants de l'Angleterre, de la France et de l'Espagne, et qui a pour but de fixer enfin le statut de Tanger, paraît avancer d'une manière tout à fait satisfaisante.

Il est juste de reconnaître que le délégué anglais se met très volontiers d'accord avec son collègue français. La tâche du délégué espagnol s'en trouve plus simple et sans doute plus agréable aussi. Dès qu'on aura mené à bien le travail actuel, on s'empresera d'en communiquer les détails au gouvernement italien, qui est libre d'adhérer ou non au nouveau statut de Tanger.

A New-York le dollar a atteint 18 fr. 46. Le 14, en fin de journée, le dollar a battu ses précédents records de hausse. Le franc est tombé à 3,415 cents, ce qui correspond à 18 fr. 46 pour un dollar. Le précédent record officiellement enregistré avait été de 18 fr. 23, le 16 août dernier. Depuis cette époque, la capitulation allemande dans la Ruhr avait provoqué une amélioration sensible de tous les changes européens.

Les Etats-Unis ont eu trop de blé. La surproduction de blé aux Etats-Unis a été telle que les prix ont considérablement baissé et que les cultivateurs américains éprouveront de grosses pertes. Pour parer à cet état de choses, le président Coolidge a décidé de diminuer la surface des terrains ensemencés, qui ne devra plus dépasser 50 millions d'acres. Près de 7 millions d'acres de terre, qui produisaient du blé jusqu'ici, seront utilisés pour d'autres céréales.

Le jugement des insurgés grecs. Le Conseil de guerre d'Eleusis, qui juge les officiers rebelles, a prononcé les condamnations suivantes : Les généraux Leonardopoulos et Gargalidis, les commandants Avrambes et Nicolareas ont été condamnés à mort.

De nombreux officiers supérieurs ont été condamnés à l'emprisonnement perpétuel ou à des peines de prison de longue durée.

La Russie et la S. D. N. Officiellement invité à faire représenter la Russie à la conférence des communications et du transit qui s'est ouverte à Genève le 15 novembre, Tchitcherine vient de refuser.

Son gouvernement n'admet pas la Société des Nations.

A l'Académie Française. Jeudi, l'Académie Française a procédé à l'élection de 3 académiciens pour combler les vacances aux fauteuils de Jean Aicard, Alfred Capus et Ribot.

La majorité est de 16 voix. L'Académie procède à l'élection du successeur de M. Jean Aicard. Malgré quatre tours de scrutin, aucun des candidats n'a obtenu la majorité. Au quatrième tour, M. Louis Madelin avait 13 voix, M. Abel Hermant, 12, M. Dorchain, 3, et il y avait 2 bulletins blancs.

L'Académie a décidé pour la troisième fois de surseoir à l'élection.

Par contre, au troisième tour, M. Edouard Estaunié était élu par 17 voix contre 10 à M. André Rivoire, au fauteuil de M. Alfred Capus.

Enfin, pour l'élection de M. Ribot, un seul tour suffit, M. Henri Robert était élu par 19 voix contre 11 à M. Paléologue.

Secousses sismiques dans les Basses-Pyrénées. Une secousse sismique a été ressentie, mercredi matin, vers 1 h. 15, dans les Basses-Pyrénées. Ce phénomène venait de l'ouest ; il n'a duré que quelques secondes, mais il s'est fait sentir assez fortement.

Les trépидations se sont prolongées vers l'est, avec un grondement sourd analogue aux échos lointains du tonnerre.

Chambre des Députés

Séance du 15 novembre 1923

La Chambre discute le projet de loi portant ouverture de crédit sur l'exercice 1924 au titre du budget général, en vue de pourvoir aux dépenses du Maroc et des théâtres extérieurs d'opération.

M. Berthon combat ces crédits. MM. Valière parle au sujet de la Ruhr dont il n'approuve pas l'occupation. M. Barrès parle de la Syrie.

La discussion générale est close et l'article 1^{er} du projet est voté.

Par 277 voix contre 275 un crédit supplémentaire demandé par M. Lebas pour les fonctionnaires des régions libérées, est refusé.

Les chapitres des ministères des affaires étrangères et de l'intérieur sont adoptés.

Les chapitres des ministères de la guerre, de la marine sont adoptés également.

Séance du 16 novembre 1923

La Chambre discute les interpellations sur la politique extérieure du Gouvernement. M. Guilhamon parle des vexations dont sont victimes les aviateurs français obligés d'atterrir en Allemagne.

M. Poincaré monte à la tribune : il dit que des négociations sont en cours. Il déclare que la politique de gages qu'il a suivie, a donné les meilleurs résultats.

M. Poincaré indique que la dette allemande a été fixée en avril 1921 à 132 milliards.

M. Poincaré parle de l'occupation de la Ruhr et les résultats obtenus et il définit le rôle de la commission des réparations.

M. Poincaré est vivement applaudi. Puis M. Marc Sangnier interpelle sur l'attitude du Gouvernement en face du mouvement de la paix qui s'élève dans une partie de l'Allemagne.

La Chambre s'est réunie en séance de nuit.

Sénat

Séance du 15 novembre 1923

Une proposition tend à porter de 3 à 6,000 francs le chiffre maximum autorisé pour les marchés de gré à gré dans les communes de moins de 10,000 habitants. Cette somme sera augmentée de 2,000 francs par 10,000 habitants ou fraction de 10,000 habitants, sans que le maximum ainsi atteint puisse dépasser 20,000 francs.

Elle est ajournée.

Le Sénat vote le projet de loi relatif à la surveillance des établissements de bienfaisance privés.

CHRONIQUE LOCALE

IL FALLAIT S'Y ATTENDRE

Il était bien évident que la rentrée des Chambres devait inciter quelques parlementaires à déposer des motions pour mettre fin aux gabegies, pour réclamer des économies par la création d'un service de contrôle, et pour poursuivre les profiteurs.

Au Sénat, dès la première séance, une question dans ce sens a été posée à laquelle le rapporteur général a répondu : « Il y a 2 ans que l'enquête est commencée et que la justice est saisie des faits délictueux commis dans les régions libérées. »

Et le garde des sceaux, s'est empressé d'ajouter : « La justice fera tout son devoir. »

Personne n'en doute : mais il est bien permis cependant de s'étonner qu'une enquête commencée il y a 2 ans, n'ait encore abouti à aucun résultat.

Somme toute, on parle toujours des mesures à prendre contre les profiteurs et on ne fait rien.

M. Tattinger sera-t-il plus heureux ? M. Tattinger, en effet, a déposé une proposition demandant la « création d'un organe indépendant du contrôle des économies budgétaires. »

Les ministres, dit-il, n'ont pas l'autorité nécessaire pour opérer les compressions de dépenses : ils sont prisonniers de leurs bureaux ennemis-nés de toute réforme.

Cet organe de contrôle n'existait-il pas déjà ? Est-ce qu'il y a 2 ans en-

viron, au moment où la gabegie régnait souveraine et où on réclamait de partout des compressions un semblable organe n'a pas été créé ?

La R. P. et le pays

M. Camille Servat, conseiller général des Basses-Pyrénées, avait fait, ainsi que nous l'avons indiqué, un referendum relatif à la réforme électorale près de tous les conseils généraux de France, au mois d'avril.

Ces résultats démontraient que sur 89 assemblées départementales saisies de la question, 59 l'avaient discutée et 50 s'étaient prononcées contre la R. P.

Mais ces résultats doivent être modifiés légèrement, car, au cours de la session d'août, quelques conseils généraux se sont occupés de la question.

Et voici les résultats obtenus :
Conseils Généraux invités à se prononcer sur le vœu Camille Servat 89
Conseils Généraux ayant discuté sur la question de la Réforme électorale 64
Conseils Généraux n'ayant pas discuté cette question 25
Nombre de Conseils Généraux hostiles : à la R. P. intégrale 54
à la R. P. tronquée (loi de 1919) 54
Conseils Généraux favorables au scrutin majoritaire à 2 tours 52

Lorsque la discussion de la réforme électorale viendra devant le Parlement il faudra bien que celle-ci et le Gouvernement aussi tiennent compte du referendum au cours duquel une majorité s'est formée dans le pays contre la R. P.

personnes et rapporterait quelques sous à la Caisse municipale. Est-on assez riche pour les dédaigner ?

L. B.

Nécrologie

Nous avons le regret d'apprendre la mort de Mme Pechberty, née Marcelle Fournié, décédée à Bonn (Pays rhénans) le 8 novembre 1923, à l'âge de 21 ans.

Nous prions son mari M. Pechberty, sous-officier à la 31^e section de C. O. A., sa mère Mme veuve Fournié, institutrice à Esclauzeux, son frère, M. Fournié, instituteur à Laburgade, et la famille d'agréer nos bien vives condoléances.

Obsèques

Vendredi à 1 h. 1/2, ont eu lieu les obsèques civiles de M. Léon Ilbert, jardinier, demeurant rue des Variétés, décédé à l'âge de 49 ans.

Une nombreuse assistance a suivi le char funèbre et a témoigné de vives sympathies à la famille à laquelle nous adressons nos sincères condoléances.

Officiers de complément

Une séance d'instruction pour les officiers de complément (2^{me} catégorie), aura lieu le 22 novembre.

Charité mal récompensée

M. Joachim Laporte, facteur à Castelfranc, reçut chez lui, certain soir, une dame Vergnes, âgée de 45 ans, qui lui demandait l'hospitalité pour se reposer. Gèneux, il lui offrit à dîner et Mme Laporte poussa l'obligeance jusqu'à lui prêter une lanterne pour éclairer sa route lorsque la veuve Vergnes rentra à Labastide-du-Vert, où est situé son domicile.

Le lendemain, M. Laporte constata la disparition de sa bicyclette, laissée imprudemment devant sa porte. Il demanda à la dame Vergnes si elle avait vu le vélo, mais celle-ci déclara ne pouvoir donner aucun renseignement sur ce sujet.

Néanmoins, un peu plus tard, le facteur rural apprenait que son hôtesse momentanée avait offert à un de ses voisins de lui vendre une bicyclette. Une plainte fut portée et la machine fut retrouvée chez un propriétaire de Labastide nommé Lacombe, 50 ans, à qui Catherine Vergnes l'avait confiée.

Lacombe avait caché la bicyclette dans sa cave et l'avait enfouie dans une cuve vide où une exacte perquisition fit découvrir l'objet volé.

Imprudence

Un jeune homme, âgé de 16 ans, mit par imprudence le feu à un tas d'une centaine de fagots, appartenant à Saint-Vincent-Rive-d'Oit.

Une plainte, d'abord portée au parquet de Cahors, a été retirée, l'imprudent enfant ayant agi sans aucune intention malveillante.

Tribunal correctionnel

Audience du 15 novembre 1923
MANDAT DE DÉPÔT
Le tribunal confirme le mandat de dépôt décerné contre le nommé Malvezy, arrêté pour vagabondage.

MENAGES

La femme Denise Escrouzailles, 30 ans, demeurant à Cabrerets, malade et sans ressources, avait demandé à son père de l'argent. Le père ne répondant rien, la femme Escrouzailles lui écrivit une lettre dans laquelle elle menaçait de mettre le feu à la maison pendant la nuit.

Le père Escrouzailles porta plainte et la fille a été condamnée à 100 francs d'amende avec sursis.

FILLE SÉDUITE

Le tribunal renvoie à une date ultérieure le jugement dans une affaire de dommages-intérêts intentée contre le sieur L... de Lalbenque, accusé d'avoir séduit une jeune fille de cette commune.

Cylindrages à Vapeur

Opérations probables dans la semaine du 19 au 24 novembre 1923
Réparations et cylindrage de matériaux sur les voies ci-après désignées :
Chemin de grande communication n° 27, de 17 k. 000 à 19 k. 900 (abords de Sautzet) ;
Chemin de grande communication n° 19, de 2 k. 500 à 3 k. 400 (vers St-Jean-de-Laur) ;
Chemin de grande communication n° 19, de 43 k. 700 à 44 k. 700 (abords de Varaire) ;
Route Nationale, n° 111, de 46 k. 500 à 47 k. 300 (à Englandières) ;
Route Nationale n° 111, de 51 k. 000 à 51 k. 500 (vers Mercuès).

STAT-CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 3 au 10 novembre 1923
Naissances
Oxoly Marie, Rue Wilson.
Pons René, rue Wilson.
Calvet Madeleine, 44, Boulevard Gambetta.
Lagarde Yves, rue de la Banque.
Cuquel Etienne, rue Blanqui, 3.
Coldefy Pierre, rue de la Brasserie, 3.
Publications de Mariages
Migniot Louis, cultivateur, et Laporte Marie, s. p., à Cahors.
Arbouys Antoine, relieur et Soula-croup Léonie, s. p., à Cahors.
Gabriel Antonin, sergent armurier au 7^e Inf., et Galibert Louise, s. p., à Toulouse.

Mariage

Sabrié Germain, Marinier, et Cambou Antoinette, s. p.

Décès

Guillon Louis, Conservateur des Hypothèques en retraite, 62 ans, rue St-James, 3.
Ilbert Léon, jardinier, 49 ans, rue des Variétés.
Lamollière Célestin, cultivateur, 43 ans, rue Wilson.
Conquet Marie, épouse Cambar, s. p., 59 ans, rue St-Barthélémy, 17.

VIENT DE PARAITRE

Souvenirs de Campagne du 43^e Territorial

Ce livre vient très heureusement combler une regrettable lacune et détruit avec opportunité cette légende de l'instabilité de l'armée dans l'esprit du public quercynois « que le 13^e n'a rien fait ! ».

Il sera donc lu avec profit par tous et plus particulièrement avec intérêt par les anciens poilus de ce régiment qui tiendront à en faire leur livre de chevet.

En vente : à Cahors, librairie Girma; à Gourdon, chez M. Delrieu, coiffeur; à Cahors, chez Fauleur, G. Murat, greffier. Prix de l'ouvrage : 7 fr.

Chronique des Théâtres

Concert Eugène Reuschel

Vendredi soir, à eu lieu, ainsi que nous l'avons annoncé, le concert donné par le célèbre pianiste Eugène Reuschel, Prix d'Excellence du Conservatoire de Paris, soliste des Concerts-Colonne et Lamoureux, avec le concours de l'excellente cantatrice, Mme Jane Valette.

Le programme, heureusement composé pour plaire à tous les goûts, fut exécuté avec un brio remarquable et les deux talentueux artistes obtinrent le plus vif et le plus mérité des succès.

L'auditoire, venu nombreux, n'a pas ménagé ses chaleureux applaudissements, témoignant par là de sa profonde satisfaction.

Au total, ce fut une belle soirée artistique et les amateurs n'oublieront pas le jeu magistral du pianiste Eugène Reuschel.

Au Palais des Fêtes

L'AGLON
Nous rappelons que c'est mardi prochain 20 novembre qu'aura lieu la représentation, déjà annoncée, de l'Agilon, d'Ed. Rostand, par l'excellente tournée de la Porte-St-Martin.

Le tour de France cycliste à Cahors

Dans un but de propagande sportive, le Vélo-Sport Cadurcien organise pour le mardi 27 novembre courant, au Palais des Fêtes, une soirée cinématographique pour la présentation du grand film sportif : *Le Tour de France cycliste*.

Pour la première fois à Cahors, se déroulera à l'écran la vision des émouvantes péripéties de la gigantesque randonnée autour de la France, qui constitue la plus grande épreuve cycliste du monde entier.

Nul doute que cette course magnifique, qu'ont illustrée cette année nos routiers les plus fameux depuis les frères Pélissier jusqu'à Alavoine, Bottechia, Jacquinet, Bellenger, Lambert, Scieur, etc.

Autour de ce film inédit, dont ce sera l'unique représentation dans notre ville, le Vélo-Sport a composé un programme choisi.

Il s'est assuré le concours de la *Tournée Artistique*, composée de jeunes gens de la ville, qui égayent les entrées par des chansons de genre et qui joueront l'amusante pièce de Courteline, *Le Gendarme est sans pitié*.

Quatre autres films cinématographiques compléteront ce programme. Nous croyons pouvoir annoncer d'ores et déjà un film comique et une course de taureaux, avec les célèbres matadors espagnols *Fuertes* et *Gaona*.

La soirée s'ouvrira à 8 h. 30, précises, en raison de la longueur du programme.
Prix ordinaire des places. Location comme d'usage.
Un orchestre choisi, sous la direction du Maître Barreau, prêterà gracieusement son concours à cette soirée tant attendue qui s'annonce déjà comme un succès.

AU PALAIS DES FÊTES

SAMEDI 17 ET DIMANCHE 18 novembre
POLA NÉGRE
La belle artiste polonoise (dernière fiancée de Charlie Chaplin) dans une production sensationnelle en 5 parties
Le Rachat
CHARLOT, l'as des comiques, dans : *Charlot rentre tard*, en 2 parties
Cannes, la perle de la Riviera (documentaire)
LA PORTEUSE DE PAIN (2^e épisode)
ORCHESTRE

TRAMEL est à Toulouse

mais vous pourrez le voir au ROYAL-CINÉMA
DANS
Son Excellence « le Bouif »
SAMEDI 17 ET DIMANCHE 18 novembre
Grand Ciné-Roman
Roulettable chez les Bohémiens
(1^{er} épisode)
Actualités
Location : le samedi de 2 h. à 4 h.

CHRONIQUE SPORTIVE

Foot-ball Rugby

Grand match du 18 novembre à 2 h. *Avenir Olympique de Viviez 1* (Champion d'Auvergne) contre : *Aviron Cadurcien 1*.

C'est une belle et puissante équipe que, pour la première fois, nos hommes vont affronter.

Elle n'a connu, cette année que des victoires et elle totalise à l'heure actuelle 108 à 0.

Ses buts ont été jusqu'à ce jour inévités.

Elle est supérieurement commandée par *Commenge*, un ancien Toeciste, qui dirigera les opérations de son team au Stade L. Desprats.

Ses références suffiront-elles à réfréner la critique absurde et injuste de quelques personnes qui s'obstinent à nuire à l'Aviron à Cahors ? En tous cas, l'équipe de Viviez, comme les précédentes, peut-être davantage, n'est pas de celles dont on dit qu'elles sont *inférieures* et ne méritent pas d'être vues à l'ouvrage.

Quelques Cadurciens (ils sont à l'heure actuelle de moins en moins nombreux) défiaient le Comité de l'A. C. de monter une équipe convenable au début de la saison.

Le défi a été magistralement relevé. Le Comité de Rugby a mis sur pied deux quinze qui font parler d'eux, et qui se soumettent à une discipline jusqu'à ce jour ignorée.

Ces détracteurs ont ensuite prétendu que les équipes visiteuses n'avaient point la valeur de celles de la saison dernière. C'était faux et le rugby joué cette année au Stade est d'une facture que les vrais amateurs s'accordent à trouver bien meilleure.

Ces critiques nous ont fait du mal, c'est certain.

Aujourd'hui, tous les sportifs sont édifiés et savent que les efforts des dirigeants et des joueurs sont grands.

Il dépend du public Cadurcien de les consacrer en venant au Stade applaudir les équipes en présence et se rendre compte de leur réelle valeur.

L'Aviron Cadurcien par la continuité de ses sacrifices, la bonne volonté de tous, mérite d'être encouragé, soutenu ; son œuvre est saine et bonne, Cahors ne saurait l'oublier.

Le Stade, nous en sommes convaincus, sera rempli dimanche.

Championnat du 25 novembre à Toulouse.

Tockey-Club Toulousain, contre Aviron Cadurcien 1.

Les supporters de l'A. C. et les personnes désireuses d'assister à ce match sont priées de se faire inscrire chez M. Rollés, notre camarade, qui leur indiquera les conditions, et cela avant jeudi prochain.

Nous serions heureux d'être suivis ce jour-là par un grand nombre de sportifs.

AVIRON CADURCIEN

Le Bureau et le Conseil d'administration de la Société sont ainsi constitués à l'issue des récentes élections.

Président : M. Manhiabal ; vice-présidents : MM. Lapuyade (Aviron) ; Ségué (Rugby) ; Toarriol (Gymnastique) ; Dirion (A. P. S.) ; secrétaire général : M. Dulac ; trésorier : M. Croissant ; membres du Conseil MM. Pasquier, Lestandi, Pagès, Bellon, Courdès, Bourrières, Pourcher, Bastid ; conservateur du matériel : M. Aramendi ; Délégués du Conseil : M. Dulac ; de l'Aviron (au Rugby) : M. Bellon ; (à la P. M.) : M. Bastid ; secrétaires de section : MM. Dreuilhe (Aviron) ; Pasquier (Rugby) ; secrétaire-adjoint : M. Dreuilhe ; trésoriers-adjoints : MM. Caumer et Combalbert, fils.

Le compte rendu des séances du Conseil sera désormais affiché au secrétariat où les membres de la Société peuvent le consulter.

LA QUERCYNOISE

Pour donner au public cadurcien, une preuve de sa constante vitalité la Quercynoise a décidé d'ouvrir le jeudi 22 novembre sa saison de Rugby.

A cette occasion nos lycéens ont fait appel à leurs condisciples de l'Union Sportive Ingres (lycée de Montauban). Les potaches montalbanais possèdent cette année une équipe légère certes, mais rapide et bien entraînée. D'une homogénéité et d'une discipline rares le « team », « noir et blanc », s'annonce déjà comme un sérieux « outsider » pour les championnats futurs.

Pack d'avants bien soudé ; demis brillants (qui instrumentent depuis le début de la saison à l'U. S. M. (2) ; lignes arrières très rapides ; voilà nullement enjovée l'esquisse de l'équipe qui pénétrera jeudi à 2 h. 30 sur le ground de l'A. C., saluée, nous l'espérons, par les nombreux braves d'une foule sportive.

Cette redoutable phalange, nos potaches opposeront une équipe dont la formation bien que non définitive a été soigneusement étudiée. Cette année-ci, grâce à la bienveillance de leur sportif et dévoué fournisseur, M. Foch ; grâce à la rentrée dans notre réputé établissement secondaire d'un grand nombre d'élèves nouveaux ; il a été possible aux dirigeants de la Quercynoise de mettre sur pied un « quinze » en qui de hautes compétences placent les plus grands espoirs. Sérieusement renforcés par les Puech, Lavernhe, etc., les « bleus et blancs » peuvent affronter avec confiance la compétition régionale.

Au seuil d'une saison qui s'annonce comme particulièrement intéressante, le public cadurcien se fera un devoir de venir nombreux assister aux premiers ébats de nos jeunes po-

CHRONIQUE SPORTIVE

Foot-ball Rugby

Grand match du 18 novembre à 2 h. *Avenir Olympique de Viviez 1* (Champion d'Auvergne) contre : *Aviron Cadurcien 1*.

C'est une belle et puissante équipe que, pour la première fois, nos hommes vont affronter.

Elle n'a connu, cette année que des victoires et elle totalise à l'heure actuelle 108 à 0.

Ses buts ont été jusqu'à ce jour inévités.

Elle est supérieurement commandée par *Commenge*, un ancien Toeciste, qui dirigera les opérations de son team au Stade L. Desprats.

Ses références suffiront-elles à réfréner la critique absurde et injuste de quelques personnes qui s'obstinent à nuire à l'Aviron à Cahors ? En tous cas, l'équipe de Viviez, comme les précédentes, peut-être davantage, n'est pas de celles dont on dit qu'elles sont *inférieures* et ne méritent pas d'être vues à l'ouvrage.

Quelques Cadurciens (ils sont à l'heure actuelle de moins en moins nombreux) défiaient le Comité de l'A. C. de monter une équipe convenable au début de la saison.

Le défi a été magistralement relevé. Le Comité de Rugby a mis sur pied deux quinze qui font parler d'eux, et qui se soumettent à une discipline jusqu'à ce jour ignorée.

Ces détracteurs ont ensuite prétendu que les équipes visiteuses n'avaient point la valeur de celles de la saison dernière. C'était faux et le rugby joué cette année au Stade est d'une facture que les vrais amateurs s'accordent à trouver bien meilleure.

Ces critiques nous ont fait du mal, c'est certain.

Aujourd'hui, tous les sportifs sont édifiés et savent que les efforts des dirigeants et des joueurs sont grands.

Il dépend du public Cadurcien de les consacrer en venant au Stade applaudir les équipes en présence et se rendre compte de leur réelle valeur.

L'Aviron Cadurcien par la continuité de ses sacrifices, la bonne volonté de tous, mérite d'être encouragé, soutenu ; son œuvre est saine et bonne, Cahors ne saurait l'oublier.

Le Stade, nous en sommes convaincus, sera rempli dimanche.

Championnat du 25 novembre à Toulouse.

Tockey-Club Toulousain, contre Aviron Cadurcien 1.

Les supporters de l'A. C. et les personnes désireuses d'assister à ce match sont priées de se faire inscrire chez M. Rollés, notre camarade, qui leur indiquera les conditions, et cela avant jeudi prochain.

Nous serions heureux d'être suivis ce jour-là par un grand nombre de sportifs.

AVIRON CADURCIEN

Le Bureau et le Conseil d'administration de la Société sont ainsi constitués à l'issue des récentes élections.

Président : M. Manhiabal ; vice-présidents : MM. Lapuyade (Aviron) ; Ségué (Rugby) ; Toarriol (Gymnastique) ; Dirion (A. P. S.) ; secrétaire général : M. Dulac ; trésorier : M. Croissant ; membres du Conseil MM. Pasquier, Lestandi, Pagès, Bellon, Courdès, Bourrières, Pourcher, Bastid ; conservateur du matériel : M. Aramendi ; Délégués du Conseil : M. Dulac ; de l'Aviron (au Rugby) : M. Bellon ; (à la P. M.) : M. Bastid ; secrétaires de section : MM. Dreuilhe (Aviron) ; Pasquier (Rugby) ; secrétaire-adjoint : M. Dreuilhe ; trésoriers-adjoints : MM. Caumer et Combalbert, fils.

Le compte rendu des séances du Conseil sera désormais affiché au secrétariat où les membres de la Société peuvent le consulter.

LA QUERCYNOISE

Pour donner au public cadurcien, une preuve de sa constante vitalité la Quercynoise a décidé d'ouvrir le jeudi 22 novembre sa saison de Rugby.

A cette occasion nos lycéens ont fait appel à leurs condisciples de l'Union Sportive Ingres (lycée de Montauban). Les potaches montalbanais possèdent cette année une équipe légère certes, mais rapide et bien entraînée. D'une homogénéité et d'une discipline rares le « team », « noir et blanc », s'annonce déjà comme un sérieux « outsider » pour les championnats futurs.

Pack d'avants bien soudé ; demis brillants (qui instrumentent depuis le début de la saison à l'U. S. M. (2) ; lignes arrières très rapides ; voilà nullement enjovée l'esquisse de l'équipe qui pénétrera jeudi à 2 h. 30 sur le ground de l'A. C., saluée, nous l'espérons, par les nombreux braves d'une foule sportive.

Cette redoutable phalange, nos potaches opposeront une équipe dont la formation bien que non définitive a été soigneusement étudiée. Cette année-ci, grâce à la bienveillance de leur sportif et dévoué fournisseur, M. Foch ; grâce à la rentrée dans notre réputé établissement secondaire d'un grand nombre d'élèves nouveaux ; il a été possible aux dirigeants de la Quercynoise de mettre sur pied un « quinze » en qui de hautes compétences placent les plus grands espoirs. Sérieusement renforcés par les Puech, Lavernhe, etc., les « bleus et blancs » peuvent affronter avec confiance la compétition régionale.

Au seuil d'une saison qui s'annonce comme particulièrement intéressante, le public cadurcien se fera un devoir de venir nombreux assister aux premiers ébats de nos jeunes po-

CHRONIQUE SPORTIVE

Vélo-Sport Cadurcien

Nous rappelons à tous les membres actifs de la Société que le banquet annuel aura lieu cette année le samedi soir, 24 novembre courant, à 19 h. chez M. Rigaudie, Buffet de la Gare.

Le prix du banquet est fixé à 14 fr. On peut retirer des cartes dès à présent chez M. Dutuil, coiffeur, rue Wilson. Les inscriptions seront closes le 20 novembre au soir, dernier délai.

Dans sa dernière réunion, le Conseil d'administration du Vélo-Sport a décidé d'adresser des félicitations aux jeunes coureurs Amiel et Cornède, qui viennent de remporter la première et deuxième places aux courses cyclistes de Castelnau, faisant preuve d'un esprit d'équipe qu'il serait souhaitable de voir se former parmi nos coureurs pour la saison prochaine.

Il a également décidé de fixer au 7 et au 21 décembre les deux assemblées générales prévues aux statuts.

CABLE EXTRA 6 FILS

« Astre d'Or » — D. A. 6
Le meilleur câble pour la couture à la machine

Chaque bobine contient un bon prime pour le concours des 100.000 primes.

Le programme du concours peut être envoyé à toute personne qui en fera la demande.

Ecrire : Maison D. A. 6, 38, boulevard Carnot, LILLE.

Salon de Coiffure pour Dames

Schampooing's ondulation Marcel. Teintures et postiches en tous genres. Manu-cure, pédicure. Soins spéciaux contre la chute des cheveux, pellicules, séborrhée grasse, pelade, cheveux blancs, etc.

Conseils gratuits pour les soins du visage, contre les rides, duvets, points noirs, taches de rousseur, etc.

Arrondissement de Cahors

St-Denis-Catus

Inauguration du monument aux morts. — La cérémonie d'inauguration du Monument aux Morts de la commune, aura lieu comme nous l'avons déjà dit dimanche, 18 courant, à l'invitation du Maire, M. Raymond Calmels, conseiller général du canton, plusieurs notabilités politiques du département, ont promis leur concours.

Les maires du canton et les Sociétés de démobilisés se rendront dimanche dans la coquette petite commune.

Dans la matinée, un service solennel en l'honneur de nos chers Morts sera célébré à l'église. A l'issue de la cérémonie, des gerbes de fleurs, seront déposées au cimetière sur la tombe des Poilus venus reposer dans leur terre natale.

L'après-midi sera réservée à la cérémonie d'inauguration.

Cazals

Fête du 11 novembre. — Dimanche dernier, les anciens combattants ont fêté l'anniversaire de l'armistice. Dans la matinée, malgré la pluie qui tombait par rafales, un cortège imposant, précédé du fanion de l'amicale, se rendit au monument aux morts de la guerre, où une superbe palme et des gerbes de fleurs furent déposées, puis au cimetière où de nouveaux bouquets de crysanthèmes furent placés devant la croix du Souvenir.

A 10 h. un service solennel eut lieu en l'église paroissiale.

A midi, un banquet confraternel réunit à l'hôtel Valette les anciens combattants et les secours-mutuels : le repas fut excellent, les convives pleins d'entrain et de gaieté ; quelques artistes improvisés charmèrent l'auditoire et nous régalerent d'un véritable concert.

Le soir, l'hôtel-de-ville et le monument furent illuminés avec soin.

Enfin, pour clore cette journée de fête, notre jeunesse sportive avait organisé un bal qui comme toujours obtint le plus grand succès.

Football. — Le match amical qui devait avoir lieu dimanche dernier entre notre équipe locale et la Société de l'Ecole Supérieure de Cahors, empêché par les mauvais temps, a été remis à aujourd'hui 18 novembre.

Espérons que le soleil sera de la partie. Coup d'envoi à 14 h. 30.

Les couleurs adoptées par notre Société, « L'Avenir Cazalais » sont vert et blanc, rayures verticales.

Montoucq

Le 11 novembre. — La mémorable journée fut remplie par les diverses manifestations que l'Association des Anciens Combattants et Démobilisés avait organisées.

A 10 h. 30 une messe solennelle fut dite à la mémoire des Enfants de Montoucq morts pour la France, messe marquée de chants patriotiques, de la lecture du nom glorieux des Morts et d'un émouvant discours de M. le Curé-Joyen. A l'issue de la cérémonie, un groupe imposant de Militaires et d'Anciens Combattants se rendit au cimetière où d'un geste pieux furent déposés sur les tombes des camarades ramené du front ou morts des suites de la guerre.

banquet le soir, deux choses incompatibles. — Mais nous leur répondit, pas même le 11 novembre ils ne savent pas ce que c'est que d'être combattants. Combattants, ils ne le furent pas, mais ils furent combattus. Le 11 novembre, ils furent mis au pas par les anciens combattants. Le 11 novembre, ils furent mis au pas par les anciens combattants. Le 11 novembre, ils furent mis au pas par les anciens combattants.

de Saint-Laurent-les-Tours, M. M..., de Saint-Céré, tira sur une pièce de gibier; quelques grains de plomb, par ricochet, allèrent se loger dans les mollets de Mme G..., qui se trouvait dans sa vigne. Heureusement l'accident est sans gravité.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon
Pharmacie ouverte. — C'est la pharmacie Meulet qui assurera le service après demain lundi.

Labastide-Murat
Obsèques. — Mardi on eut lieu les obsèques de Mme Vve Marie Cosse, mère de notre ami Cosse Baptiste, distillateur. Nos meilleures condoléances aux familles Cosse et Baquet.

Adjudication. — La maison Servant de Paris a été, après enchères globales, déclarée adjudicataire des droits de place, pour une période de deux années à compter du 11 courant.

Affaire d'honneur. — A la suite de propos malveillants répandus dans le pays et pouvant entacher l'honneur de M. Rogues Edouard, entrepreneur de transports et concessionnaire de la ligne d'autobus de Labastide à Cahors, ce dernier a obtenu de M. de Camy, maire de Labastide, la déclaration suivante, qui réduit à néant les bruits fâcheux mis en circulation.

« Mon cher Rogues, « J'apprends qu'on colporte certains bruits relatifs à un prétendu désaccord qui existerait entre nous relativement aux transports dont j'ai eu à vous charger.

« Je m'empresse de vous déclarer que je n'ai jamais eu à me plaindre de vos services, que je vous conserve toujours ma clientèle et que je vous autorise à donner à ma lettre la publicité que vous jugerez à propos de lui donner.

« Bien à vous, « R. DE CAMY, « maire de Labastide-Murat. »

Mercuriale. — La foire habituelle du 2^e lundi de novembre a été très importante en raison des pluies continuelles qui arrêtent les travaux agricoles.

Voici les cours pratiqués : Blé, de 52 à 54 fr.; maïs, 43 fr.; avoine, de 27 à 28 fr.; pommes de terre, 27 fr. le sac de 90 litres.

Bœufs de travail, de 2.800 à 3.500 fr.; transactions actives (hausse sur les cours depuis la foire de Lauzès du 5 courant).

Brebis de troupeau, 150 à 170 fr.; agnelles pour la reconstitution du cheptel, 1^{re} qualité : 110 à 120 fr., 2^e qualité : 85 à 100 francs.

Porcelets de 8 mois, 150 à 180 fr. Poulets, 2 fr. 75; lièvres, 3 fr.; lapins de garenne, 1 fr. 75 le demi-kilo; Oeufs, 6 fr. la douzaine; perdreaux, 6 à 7 fr. pièce; grives, 2 fr.

Châtaignes, 1 fr. 50; pommes, 1 fr. 25 à 1 fr. 50 le boisseau.

Beaucoup de jardinage à des prix élevés.

Incendie. — Dimanche dernier, à 16 h., un violent feu de cheminée s'est déclaré dans la ferme du Moulin, appartenant à M. de Camy, maire. A l'appel du tocsin un grand nombre de personnes se rendirent sur les lieux du sinistre qui fut conjuré sans grands dégâts pour les immeubles.

Soulomès
Conseil municipal. — Dans sa séance de dimanche dernier, le Conseil municipal de Soulomès, réuni en session ordinaire, a dressé la liste de proposition des conseillers répartiteurs et a désigné M. Martin Basile pour procéder à la révision de la liste électorale avec le concours de M. le Maire et du délégué de l'Administration. Il a également désigné M. Guérin Lucien et M. Sambat Joseph-Noël pour recevoir, s'il y a lieu avec les membres précédents, les réclamations relatives à la même liste.

Meyronne
Subvention. — M. le ministre de l'intérieur vient d'informer M. Loubet qu'une subvention de 9.000 francs, prise sur le produit des jeux, est accordée à la commune de Meyronne pour la translation de son cimetière.

Cette commune, a déjà obtenu une somme de 23.000 francs pour d'autres travaux.

Dégagnac
Prohibit. — Mme Nathalie Bos, l'aimable et accorte bouchère de Dégagnac, a trouvé, le jour de la foire, un billet de banque de 50 francs. Mme Bos ayant fortuitement appris que M. Bouscasse Basile, du village de Lauzès, en avait perdu un de cette somme, elle s'est empressée de le remettre à M. Bouscasse.

Les actes de probité de Mme Bos, que nous avons relatés à leur date ne se comptent plus.

Une fois encore elle mérite d'être complimenter; il nous est agréable de la faire sans marchander!

Syndicat agricole. — Dimanche 18 novembre à 12 h., aura lieu à la mairie de Dégagnac la réunion générale du Syndicat. Objet: Renouvellement statutaire de la Chambre syndicale.

MERCEMENTS
Les familles CAMBAR, CONQUET, MERCIER remercient bien sincèrement leurs amis et connaissances qui leur ont témoigné des marques de sympathie ou qui ont assisté aux obsèques de

Madame CAMBAR
L'Agence Régionale du Sud-Ouest
DEMANDE A ACHETER
des Maisons
et des Fonds de Commerce
S'y adresser :
20, rue Nationale, CAHORS

Vaches de race laitière A VENDRE
LES BOUYSSÈS-MERCIÈRES (Lot)

Dernière heure

A la Chambre

Séance de nuit
Dans une séance de nuit, ouverte à 21 heures, M. Jade expose que les travaux de construction du port de pêche et du frigorifique de Lorient furent l'occasion d'erreurs, de malversations et de malversations. Il demande des sanctions.

M. Rio, Sous-Secrétaire d'Etat à la marine marchande, réfute point par point les affirmations de M. Jade.

Celui-ci réclame la constitution d'une commission d'enquête qui, à la demande de M. Rio, est repoussée par 504 voix contre 5.

L'ordre du jour pur et simple est ensuite voté.

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 30.
Conradi et Polouanine acquittés
Le procès de Lausanne relatif au hieurt de Worowski s'est terminé hier par l'acquiescement des deux accusés Conradi et Polouanine, le jury n'ayant pas reconnu leur culpabilité.

Ce jugement a été rendu à la minorité de faveur.

EN ALLEMAGNE

Wirth malade
De Berlin : L'ex-chancelier Wirth, très gravement malade, a reçu hier les derniers sacrements. Ce matin, son état s'est amélioré.

GRAVE ÉMEUTE A ESSEN
D'Essen : Les chômeurs ont été entraînés, hier, par des agents provocateurs à la solde des industriels dont les usines sont fermées. Six mille chômeurs ont donné l'assaut aux établissements Krupp. Ils ont jeté des grenades et tiré des coups de feu sur la police bleue qui était intervenue. L'ordre a été rétabli. Il y a eu 3 morts et 30 blessés.

Les menaces de Stresemann
De Berlin : A la suite d'un entretien secret avec le général von Seeckt, le prince de Bulow s'est rendu à Rome pour rencontrer Mussolini. Il s'agit d'obtenir la neutralité bienveillante de l'Italie, au cas où Stresemann déferait ouvertement la France comme le demandent les journaux de Berlin.

Le Reich et les pays occupés
De Berlin : Le Cabinet du Reich donnerait pleins pouvoirs aux représentants des districts occupés dans certains domaines pour l'administration économique dans les territoires occupés. La cohésion avec le Reich pourrait ainsi être maintenue.

La Conférence des Ambassadeurs
Sur la demande du gouvernement. Anglais la réunion de la Conférence des Ambassadeurs qui devait avoir lieu aujourd'hui est remise à lundi.

VERSEZ UN FLACON
de Quinquina dans un litre de vin rouge de table ordinaire, vous obtiendrez le meilleur vin fortifiant pour tonifier le sang, les nerfs, les os et tout l'organisme en général. Le flacon 2 fr. 75. Pharmacie Orliac à Cahors.

A VENDRE
Belle suspension de salle à manger
S'adresser : Bureau du Journal

MACHINES A TRICOTER rondes et rectilignes toutes jantes. Aiguilles, Accessoires, Laines, Colon, Fils, Catal. échantillons et apprentissage gratuits. LA LABORIEUSE, 35, cours Pasteur, BORDEAUX.

VENTE ET REPARATIONS
Lincoln Ford Fordson
VOITURES CAMIONS TRACTEURS

Le Châssis Ford a attiré tout d'abord l'attention du commerçant à cause des mérites de la voiture Ford. Et il a bâti sa réputation merveilleuse parce qu'il a prouvé qu'il avait réellement les qualités qui lui étaient attribuées.

Pour que vos affaires soient plus productives, vous devez nous rendre visite et essayer le camion 1 Tonne Ford.

Sans démarreur 8.650 Avec démarreur 9.600

ALIBERT & MURAT
4, Rue des Cadourques, CAHORS. — TÉLÉPHONE 81

SOURDS

Réjouissez-vous? M. ANDREW, l'éminent Spécialiste Américain établi à PARIS qui a déjà guéri des centaines de personnes atteintes de surdité ou souffrant de bourdonnements d'oreille, informe les personnes atteintes de ces infirmités qu'il s'est adjoint la collaboration de M. V. LAT, Docteur en pharmacie, Lauréat de la Faculté de Toulouse, qui vient de découvrir un nouveau produit : « L'AUTO CURATEUR », dont les effets sont très efficaces.

Pourquoi ne cherchiez-vous pas à vous guérir en allant le voir à : Samedi 17 nov., Cahors, H. Ambassadeurs. Dimanche 18 nov., Cahors, H. Ambassadeurs. Lundi 19 novembre, Cahors, Hôtel Soubrier. Mardi 20 nov., Gramat, Hôtel de Bordeaux. Mercredi 21 nov., Gourdon, H. de la Boule-d'Or. Jeudi 22 nov., St-Céré, Hôtel des Voyageurs. Vendredi 23 nov., La Capelle-Marival, H. Pamiet. Samedi 24 nov., Lalbenque, H. du Lion d'Or.

ANDREW, 30, rue de Moscou, Paris.

ATTENTION

MISE EN VENTE : d'une chambre à coucher Louis XVI moderne et Pilastre en noyer massif, état neuf; d'un salon Louis XVI moderne, composé de 5 pièces, état neuf; d'une commode Louis XVI en marqueterie et de plusieurs commodes modernes; d'une glace Trumeau Empire; une glace Louis XV moderne et autres.... Glaces; fauteuils paille; fauteuils volaires; fauteuils de salon et un fauteuil de bureau; un guéridon, incrustations nacre, meuble chinois; un lavabo avec glace; plusieurs statues des XVIII^e et XIX^e siècles; deux grands cadres sujets fleurs aquarelles; lits, chaises, tables, buffets, armoires lingerie, bahut et autres meubles divers; suspension en bronze.

Ancien et Moderne
Visibles chez **CAMBRAY fils**
Marchand de Meubles
18, r. des Soubirons (au-dessus de la Prison)
Tous mes Meubles sont nettoyés et remis en parfait état et des Prix défiant toute concurrence.

MAISON DE PARIS

Faisant toutes les graines de semences, Céréales, Plantes de pommes de terre, Graines fourragères et potagères, Articles de Pépinière, etc., cherche un Représentant actif pour la Région.
Ecrire ou voir M. SABATIER, 6, quai de GÈSVRES (Paris).

Produits Vétérinaires

Adrien SASSIN, ORLÈANS
La plus importante usine française pour la médication animale, demande partout des représentants pour vendre aux cultivateurs son météorifuge et ses 50 spécialités.

Salle de Vente

62, rue E. Zola, à CAHORS
Dépôt, vente et achat de meubles et bibelots anciens

ETUDE DE M^r François SÉGUY
Licencié en Droit
AVOUCÉ A CAHORS

EXTRAIT

D'UNE
Demande de séparation de biens

D'un exploit du ministère de CAS-SOT, huissier à Cahors, en date du quinze novembre mil neuf cent vingt-trois, enregistré, il appert que Madame DELSUC, née Marie-Augustine BAYARD, épouse de Monsieur Blenne - Martial - Auguste - Louis-Marcel DELSUC, avec lequel elle demeure à Labastide, commune de Frayssinet-le-Gélat, a formé contre Monsieur DELSUC, son mari, une demande en séparation de biens; et que Maître François SEGUY a été constitué pour elle sur la dite demande.

Pour extrait certifié conforme. Cahors, le seize novembre 1923.
L'Avoué poursuivant, F. SÉGUY.

ENFIN ! UN REMEDE POUR L'ECZEMA

Pensez! Quel bonheur ce doit être, après cette terrible démangeaison, cette torture brûlante, de se sentir la peau rafraîchie et adoucie, l'irritation bannie comme par enchantement. Quelques gouttes du **Remède D.D.D.**, la grande découverte médicale, et vous obtenez un soulagement immédiat. Plus de nuit sans sommeil, plus de jours d'agonie. Pourquoi continuer à souffrir? Pourquoi miner votre santé? La première application fait disparaître la douleur. En quelques instants l'envie de se gratter a cessé. L'Eczéma, la Gale, les Boutons, les Plaies Ouvertes sont souvent guéris dès le premier flacon. Pourquoi attendre! Essayez aujourd'hui même. Chez tous les pharmaciens **Fr. 3.30** le flacon.

DEMANDEZ LE D.D.D. Remède pour Maladies de la Peau

CONFECTIONS POUR HOMMES, JEUNES GENS ET ENFANTS

La Maison CHABERT

67, Boulevard Gambetta, 67
(En face l'Hôtel des Ambassadeurs)

Prévient sa nombreuse Clientèle qu'elle vient de recevoir un Stock de Marchandises d'hiver à des prix défiant toute concurrence. Malgré la hausse, le prix de ces marchandises sera maintenu sans majoration.

GRAND ASSORTIMENT DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL, NOIR GARANTI INDESTRUCTIBLE LINGERIE POUR HOMMES
Tous nos Imperméables Marque LA LORRAINE sont garantis sur facture
LA MAISON est ouverte les DIMANCHES et JOURS DE FÊTES toute la journée

Maison de Paris

Aux 100.000 PALETOTS

E. ABADIE

La plus ancienne et la plus importante Maison de Cahors
Spécialisée dans les

VÊTEMENTS

Pour Hommes, Jeunes Gens et Enfants

LA COUPE ÉLÉGANTE DE SES VÊTEMENTS
LA QUALITÉ DE SES TISSUS

LE CHOIX INCOMPARABLE
SES PRIX SANS CONCURRENCE

Font la grande réputation de cette Maison

TRANSPORT - DÉMÉNAGEMENTS et Location Automobiles
G. RIVIÈRE, Mécanicien
Bureaux: 2, place Rousseau, CAHORS
Prix les plus réduits

Hôtel de Vente
4, rue Blanqui, à CAHORS

OCCASIONS
Actuellement grand choix d'Armoires lingerie, Buffet, Buffet-dressoir, Bureau ministre, Bibliothèque, Coffres-fort, Secrétaire, Bicyclette homme, 2 machines à écrire, Table toilette, Cuisine, Fourneau à gaz, Voiturette enfant, 2 Meubles anciens bon état, et ouvrages divers reliés (« Illustration » et « Tour du Monde »). En outre un choix de lits en fer neu place, et lits noyer une et deux places, etc.

Ouvert tous les jours
Imp. COUËSLANT (personnel intéressé)
Le co-gérant : M. DAROLLE.

Entreprise Générale d'Installations Électriques
Lumière, Moteurs, Sonneries, Téléphones
Ampoules à 2 fr. 50
Pose de lampes depuis 25 francs
TRAVAIL GARANTI
GRAND RABAI SUR LA VERRERIE ET AMPOULES
A. BARBAZA, Electricien
Ex-Chef de Service
Du Secteur Electrique d'Auch
19, rue du Portail-Alban, CAHORS

Etude de Maître MAZURE
NOTAIRE A LUZÈCH (Lot)
A VENDRE
Une maison en bon état, sise à Luzèch, faubourg de la Doule, comprenant : Rez-de-chaussée de quatre pièces; Premier étage de cinq pièces; Grenier avec pigeonnier, le tout couvert à ardoises. Sous-sol comprenant : remise, cave, écurie. Water-closet et Poulaiier. Cour et Jardin. Terrasse devant la maison close par un mur surmonté d'une grille en fer. Gare à 1.500 mètres. S'adresser à M^r MAZURE.

INVINCIBLE CHARME

PAR
DANIËL LESUEUR

— Mademoiselle, votre jument s'impatientait. Atrai-je l'honneur de vous mettre en selle.

— Merci, monsieur, mon père le fait toujours.

Réponse un peu sèche, dont le coupant ne s'émoussa d'aucun sourire. François de Mauclain eut un recul, avec une ombre de rougeur sur son visage mince, distingué et dur. Odette se retourna vers son père, le colonel marquis de Ribeyran, qui, au moment de commencer la chasse, écoutait le rapport des valets de limiers.

A quelque distance, un jeune homme, un lieutenant de chasseurs à cheval, occupé à desserrer la gourmette de sa monture, mais qui observait à coups d'œil vifs et anxieux l'attitude de M. de Mauclain, eut un mouvement intérieur de joie. Ce mouvement se traduisit par une caresse aux naseaux de sa bête et par un furtif sourire. Puis, la gourmette arrangée, il ne put se tenir de contempler pendant quelques secondes Mlle de Ribeyran.

Elle lui apparaissait presque de

dos, et la tête en profil perdu. Une merveille, ce profil de fierté et de délicatesse, sous la mutinerie du petit tricorne, et dans l'ombre cuivrée des bouclettes brunes. On eût dit un portrait de Lawrence, une de ces jeunes chasseresses de noble sang anglosaxon d'une si royale hardiesse sous les traits de la plus frêle et délicieuse féminité. La taille s'amincissait dans l'habit écarlate, et, sous l'étréte jupe bleue d'amazone, les jambes se devinaient longues, fines et nerveuses. Créature de beauté, fleur humaine, précieuse et rare, épanouie dans le miracle de ses vingt ans, et toute rayonnante d'un tel charme que, dans la campagne, quand elle passait, les paysans, les chemineaux, les êtres les plus rudes, les plus engourdis de laideur et de misère la saluaient spontanément et parfois la suivaient du regard avec une admiration sans insolence, un naïf sourire d'extase.

Jean Valdret ferma les yeux, respira profondément, suffoqué par le flot d'attendrissement qui lui noya le cœur. Dans l'obscurité de ses pupilles, soudain il la revit, tout enfant, si petite, si lumineusement blanche parmi la frisure sombre et rousse de ses cheveux, si affectueuse, d'une gaieté si sage que lui-même, alors garçonnet en culottes courtes, pensait que le petit Jésus aurait dû être une fille et ressembler à Odette pour qu'il pût vraiment l'adorer de tout son cœur.

Ah ! que ne pouvait-il revenir à ce

temps-là, où il la tutoyait en jouant avec elle, dans l'ignorance bénie de l'abîme d'humiliation et de mystère le séparant d'elle à jamais !

Cette réflexion du jeune lieutenant lui fit tourner son regard vers l'homme qui les avait élevés l'un et l'autre — mais dans quelles conditions différentes, avec quelle inégalité de sollicitude, — vers le marquis de Ribeyran son père à elle, son parrain par pitié, par charité, à lui. Un parrain qu'il n'appelait même plus par son nom de parenté illusoire, qu'il nommait maintenant « mon Colonel », depuis qu'au sortir de Saint-Cyr la hiérarchie militaire avait aggravé, par la distance immense du grade, la distance déjà si sensible entre le bienfaiteur hautain et le pauvre enfant naturel ignorant à jamais son père.

« Mon père... » se dit Jean Valdret. « Il l'a connu, lui, le marquis de Ribeyran. Pourquoi donc, grands dieux ! a-t-il prêté l'affreux serment de ne jamais m'apprendre à quel homme je dois la naissance ? Pourquoi m'a-t-il arraché celui de ne pas chercher à le savoir ? »

La mélancolie de Jean — cette mélancolie de la jeunesse où se mêlent tant l'orgueil, un tel soulèvement d'espoir qu'elle est presque une volupté — s'imprégnait de la douceur un peu sauvage du moment et du lieu.

Le rendez-vous de chasse était au carrefour de la Butte Saint-André. De cette hauteur un peu découverte,

l'œil apercevait, moutonnant jusqu'à l'horizon, des cimes que la nudité de l'automne faisaient noires, glacées de mauve, avec çà et là de grandes traînées d'or ou de pourpre mourante. Au-dessus, la soie bleue du ciel se tendait à travers une mousse fine de vapeurs. Sous les taillis proches, les feuilles amoncelées des hêtres développaient sur le sol un tapis d'un rouge intense. Et toute une violence de parfums s'exhalait dans la fraîcheur de l'air : des parfums de mort végétale, l'âme délivrée des plantes s'exhalant en un âcre soupir, un ruissellement de sèves défaillantes, une symphonie d'arômes passionnés et douloureux, qui répandaient une ivresse de force et de fatalité parmi les sens et les cerveaux humains.

Dans ce décor, trente chevaux tout sellés attendaient sous leurs couvertures. Quelques femmes en amazone, des hommes en habit de chasse et des officiers en dolman bleu ciel, en bouffantes culottes rouges, en bottes fines, pécuniaient avec des airs rieurs et frileux la première gelée blanche de l'année poudrant le sol jaune et l'herbe pâle. Les chiens couplés pleuraient d'impatience et tiraient sur les hardes, que les valets retenaient avec de bruyantes et parfois cinglantes objurgations de la voix et du fouet. A l'écart, un break et un boghe promettaient leurs confortables banquettes aux gens âgés ou paresseux.

Mme de Ribeyran — la marquise Pauline, comme on l'appelait — au-

rait mieux aimé se dire malade et rester au château que de réclamer un instant le secours de ces voitures.

Déjà en selle, sur son grand alezan, elle redressait dans une position impeccable, dans une attitude élégante malgré tout, sa taille dont la quarantaine épaississait les lignes. Belle encore, elle n'avait jamais possédé l'exquise pureté des traits de sa fille Odette ni le singulier prestige émanant de cette enfant. Elle s'en rendait compte, ne jalouant rien, trop foncièrement bonne et tendre pour nourrir cette secrète amertume tourmentant des mères coquettes devant l'épanouissement, si rapide, de leurs filles. Pourtant pas une femme plus qu'elle n'était ravagée par l'effroi de la déchéance physique. C'était moins le regret de ne plus plaire, de ne plus lire dans les yeux des hommes un désir que, chez elle, aucune complicité voluptueuse n'avait jamais rendu troublant, — c'était moins ce regret que le désespoir de perdre chaque jour un trésor inappréciable : le trésor de sa souple jeunesse éprise d'exercices physiques, de sa peau fraîche qui bravait les veilles et le hâle, de son intrépidité devant les fatigues, de tout ce qui lui avait permis d'être pour son mari, pour ce Robert de Ribeyran qu'elle adorait toujours, le camarade aussi bien que l'amante, le compagnon de route toujours dispos en même temps que la maîtresse toujours jolie.

Près de cet homme d'acier, de cet actif parmi les actifs, de cet officier

qui aujourd'hui, à quarante-sept ans, restait lesté et robuste comme à vingt-cinq, la marquise Pauline avait mené la vie qu'elle aimait, une vie de simple et loyale tendresse, dans une joie perpétuelle de plein air, d'horizons changeants, de prouesses, de chasses, de chevauchées, de voyages.

Elle adorait tous les sports. Elle n'aimait ni broder, ni lire, ni essayer des toilettes. Elle ignorait le plaisir des coquettes dangereuses. Elle, presque toujours à cheval à côté de son mari, partait où le devoir militaire ne réclamait pas l'officier, elle n'avait connu ni les inquiétudes jalouses, ni les rivalités de salons.

Elle commençait à souffrir secrètement, parce que tout cela devenait passé. Elle ne sautait plus sans aide et d'un seul bond léger de sa selle à terre ; après un temps de trot soutenu, elle avait des palpitations ; elle frissonnait sous la cinglée du vent dans les haltes muettes où l'on tend l'oreille aux sonneries lointaines des trompes. Le matin même, en bondissant son habit rouge, tout à coup son visage lui était apparu, tout à coup si fané par le voisinage de la redoutable couleur, qu'elle avait arraché son costume de chasse pour revêtir une amazone noire. Le chapeau haut de forme, d'ailleurs, convenait mieux que le lampion à la gravité récente de quelques touffes grises dans l'épaisseur de ses bandeaux, lourdement bouffants sur les tempes. Oh ! la mélancolie de ces cruels indices !

Etude de M^e François SEGUY, Licencié en Droit, Avoué à Cahors, demeurant dite ville, rue St-Pierre

VENTE SUR LICITATION

Les Etrangers admis, en un seul lot

d'une MAISON, sise à PUY-L'ÉVÊQUE, dépendant de l'indivision existant entre les dames Marie LAMOURE, veuve Aimé BOULOUMIÉ; Marie LUZERGUES, veuve DAFFOS et sa fille mineure Renée et Apollonie CASSOT, veuve LAMOURE

L'adjudication aura lieu le VENDREDI SEPT DÉCEMBRE MIL NEUF CENT VINGT-TROIS, à DEUX HEURES du soir, pardevant M. le Président d'audience du Tribunal Civil de Cahors, en l'audience des criées du dit tribunal, au Palais de Justice de la dite ville

On fait savoir à qui il appartiendra :

Qu'en vertu et en exécution d'un jugement contradictoirement rendu par le Tribunal civil de Cahors, le dix-neuf octobre mil neuf cent vingt-trois, enregistré et signifié à avoué, ordonnant le partage de l'indivision existant entre : la dame Marie LAMOURE, veuve de Monsieur Aimé BOULOUMIÉ, la dame Marie LUZERGUES, veuve de Monsieur Jean-Joseph DAFFOS, prise en son nom personnel et aussi comme administratrice des biens de sa fille mineure Renée DAFFOS, et encore comme sa tutrice naturelle et légale, enfin Madame Marguerite-Apollonie CASSOT, veuve de Monsieur Philippe-Arthur LAMOURE, indivision résultant d'un acte de partage retenu par Maître PUJOLS, autrefois Notaire à Prayssac, le onze mars mil huit cent quatre-vingt-neuf, et préalablement au dit partage le dit jugement ordonnant la licitation de l'immeuble en dépendant.

Et qu'aux requêtes, poursuite et diligences de :

Madame Marie LAMOURE, veuve de Monsieur Aimé BOULOU-

MIE, la dite dame, sans profession, demeurant à Parnac, au lieu dit « Mas de Penne », ayant pour avoué constitué près le Tribunal civil de Cahors Maître François SEGUY, avec élection de domicile en son étude à Cahors, rue Saint-Pierre,

d'une part, Et : 1^o Madame Marie LUZERGUES, veuve de Monsieur Jean-Joseph DAFFOS, demeurant à Prayssac, prise tant en son nom personnel que comme administratrice des biens de sa fille mineure Renée DAFFOS, et comme sa tutrice légale, ladite dame ayant pour avoué constitué près le Tribunal civil de Cahors Maître Jean MERIC, avec élection de domicile en son étude, rue Clemenceau, dite Ville,

d'autre part, 2^o Madame Marguerite-Apollonie CASSOT, Veuve de Monsieur Philippe-Arthur LAMOURE, demeurant à Prayssac, ayant pour avoué constitué près le Tribunal civil de Cahors, Maître René BILLIÈRES, avec élection de domicile en son étude, Boulevard Gambetta, dite Ville,

d'autre part, 3^o Et encore en présence de

Monsieur Jean LAFARGUE, propriétaire, demeurant à Prayssac, pris comme subrogé-tuteur de la mineure Renée DAFFOS, prénommée, fonctions auxquelles il a été nommé par délibération du Conseil de famille de ladite mineure du vingt-sept octobre mil neuf cent vingt-trois, sous la présidence de Monsieur le Juge de paix du Canton de Puy-l'Évêque,

encore d'autre part, Il sera procédé, le VENDREDI SEPT DÉCEMBRE MIL NEUF CENT VINGT-TROIS, à DEUX HEURES du soir, à l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors, par-devant Monsieur le Président d'audience commis à cet effet par le jugement précité, à la vente sur licitation, en un seul lot, les étrangers admis, de l'immeuble ci-après désigné et dépendant de l'indivision ci-dessus mentionnée entre co-propriétaires.

Un cahier des charges contenant les clauses et conditions de la présente licitation a été dressé par les soins de Maître F. SEGUY, avoué poursuivant, et déposé au Greffe du Tribunal civil, où toutes personnes peuvent en prendre connaissance sans frais.

DÉSIGNATION DES immeubles à vendre

TELLE QU'ELLE RÉSULTE DU CAHIER DES CHARGES

LOT UNIQUE

Ce lot se composera : Un article en nature de maison, jardin, situé sur le territoire de la commune de Puy-l'Évêque, et porté à la matrice cadastrale de cette commune à la Section B, sous les numéros quatorze cent soixante partie (1460 p.), quatorze cent soixante et un partie (1461 p.) et autre quatorze cent soixante et deux partie (1462 p.), étant expliqué que le numéro 1460 p. comporte le jardin, d'une contenance de soixante-dix centiares environ, que le numéro 1461 p. comporte un sol et maison, d'une contenance d'un are environ et d'un revenu matriciel de cent cinquante francs, qu'enfin l'autre partie du numéro 1461 p. comporte un sol et maison d'une contenance de cinquante centiares et pour un revenu de soixante-quinze francs ; La maison et le jardin, qui-

ainsi portés à la matrice cadastrale par le fait de sa division en valeur lors du partage de la succession Lamoure par les trois enfants Lamoure, ne comporte qu'un seul et unique immeuble, d'une contenance totale de deux ares vingt centiares environ et d'un revenu matriciel de deux cent vingt francs.

Cette maison est bâtie en pierres et couverte en tuiles. Elle se compose d'un rez-de-chaussée, de deux étages et d'un grenier au-dessus :

Le rez-de-chaussée comprend : Trois caves, pouvant être facilement indépendantes, une citerne assez vaste et deux étables ;

Il existe au rez-de-chaussée une servitude au profit de Reygade, genre Rascouilles, charcutier, pour accéder à un jardin lui appartenant, cette servitude est située au-dessous du premier étage directement et dans l'angle nord-ouest de l'immeuble ;

Le premier étage comprend :

Quatre grandes pièces et une petite terrasse ;

Le deuxième étage comprend :

Quatre autres pièces et une grande terrasse ;

Le grenier, très vaste, s'étend sur toute la superficie de la maison ;

L'entrée de la maison donne sur la rue Saint-Sauveur, et on y accé-

de par la petite terrasse du premier étage, une autre entrée se trouve au fond de la même terrasse.

L'entrée et le service des caves, de la citerne et des étables se font par le jardin.

Cet immeuble confronte :

Du sud-est à l'immeuble appartenant à Monsieur Schmitter, menuisier,

Du nord-est à la rue Saint-Sauveur, dit Loustalou,

Du sud-ouest à l'immeuble appartenant à Madame Veuve Salabert, ainsi qu'à celui appartenant à la famille Rascouilles-Reygade,

Du nord-ouest à l'immeuble appartenant à la famille Boussac.

Ce lot sera mis en vente sur la mise à prix de deux

millions cinq cents

francs, c.à. s.à. 2.500 fr.

BAISSE DE MISE A PRIX

En vertu du jugement précité du dix-neuf octobre mil neuf cent vingt-trois, Monsieur le Président d'audience, commis à la présente vente, est autorisé à baisser la mise à prix indéfiniment, faute d'enchères sur celle indiquée ci-dessus.

PAIEMENT DES FRAIS

Tous les frais exposés jusqu'au jour de la vente seront payés entre les mains de Maître Séguy, dans les dix jours de l'adjudication, par l'adjudicataire, en diminution du prix.

Pour extrait certifié conforme :

L'avoué poursuivant :

F. SEGUY.

Enregistré à Cahors, le

mil neuf cent vingt-trois, folio

case regu : trois francs, décimes compris.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à :

1^o Maître François SÉGUY, avoué poursuivant la présente licitation et rédacteur du cahier des charges ;

2^o Maître René BILLIÈRES, avoué co-licitant ;

3^o Maître Jean MERIC, autre avoué co-licitant,

qui, comme tous les autres avoués occupant près le Tribunal civil de Cahors, pourront être chargés d'enchérir.

Etude de M^e L. NUVILLE, Docteur en Droit, Avoué à Figeac (Lot), Successeur de M^{es} VIVAL, MALRIEU et LOUBET

VENTE SUR LICITATION D'IMMEUBLES bâtis et non bâtis

Situés sur la Commune de FIGEAC

Adjudication fixée au VENDREDI SEPT DECEMBRE MIL NEUF CENT VINGT-TROIS, à QUATORZE HEURES, au Palais de Justice, à Figeac, Boulevard Président-Wilson

En exécution d'un jugement contradictoirement rendu entre parties, par le tribunal civil de Figeac le douze octobre mil neuf cent vingt-trois, enregistré et signifié,

Il sera procédé, le VENDREDI SEPT DÉCEMBRE MIL NEUF CENT VINGT-TROIS, à QUATORZE HEURES, à l'audience des criées du tribunal civil de Figeac, au Palais de Justice, à Figeac, boulevard Président-Wilson, devant Monsieur DUPUY, juge au tribunal civil de Figeac, commis à cet effet, et, en cas d'empêchement de ce magistrat, devant Monsieur le Président du siège, à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés, dépendant des successions des époux Maurice PERES et dame Eugénie TEULIE, quand vivaient, propriétaires, demeurant à Figeac, où ils sont décédés ;

Cette vente est poursuivie à la requête de :

M. Gaston PERES, Receveur de l'enregistrement en retraite, demeurant à Cahors ;

Licitant ayant Maître NUVILLE pour avoué ;

D'une part ;

Elle aura lieu en présence ou eux dûment appelés de :

1^o Monsieur Henri PERES, avoué

cat au barreau de Figeac, y demeurant ; Co-licitant ayant Maître NUVILLE pour avoué ; D'autre part ;

2^o Monsieur Eugène PERES, propriétaire, demeurant à Figeac ; Co-licitant ayant Maître SERINDOU pour avoué ; D'une dernière part.

DÉSIGNATION DES Immeubles à vendre

TELLE QU'ELLE A ÉTÉ INSÉRÉE AU CAHIER DES CHARGES

LOTISSEMENT ET MISES A PRIX

PREMIER LOT

Le premier lot comprendra :

Un enclos comprenant deux maisons contiguës, cour et grange, sis à Figeac, rue Caviale et place Vival, confrontant aux dites rue et place et propriétés Jouve et Conte.

Ces immeubles paraissent figurer à la matrice cadastrale de la commune de Figeac, ainsi qu'il suit :

1^o Un sol de maison et cour, sis rue Caviale, commune de Figeac, porté à la matrice cadastrale de la commune de Figeac sous le numéro 614, section G, pour une contenance de six ares cinquante centiares, sans désignation de revenu ;

2^o Un sol, sis au même lieu, porté à la matrice cadastrale de la dite commune de Figeac, sous le numéro 615 de la section G, pour une contenance de vingt centiares et un revenu de six francs soixante-dix centimes ;

3^o Une maison, sise rue Caviale, commune de Figeac, portée à la matrice cadastrale des propriétés bâties de la dite commune, sous le numéro 614 de la section G, pour un revenu de neuf cent soixante francs.

La mise à prix de ce lot sera de quinze mille

francs 15.000 fr.

DEUXIEME LOT

Le deuxième lot comprendra :

Un jardin, sis à Figeac, quartier St-Sauveur ou de la Croix-Blanche, tenant à propriété Lacam (autrefois Debons) et, de deux côtés, à voie publique.

Cet immeuble paraît figurer à la matrice cadastrale de la commune de Figeac, ainsi qu'il suit :

Un jardin, sis au lieu dit « St-Sauveur », commune de Figeac, porté à la matrice cadastrale de la dite commune sous le numéro 425 p. de la section G, pour une contenance de quatre ares quatre-vingts centiares, première classe, et un revenu de onze francs quatre-vingts centimes.

La mise à prix de ce lot sera de deux mille

francs, ci 2.000 fr.

TROISIEME LOT

Le troisième lot comprendra :

Un pré, situé à Figeac, quartier de Londieu, tenant à chemin longeant la voie du chemin de fer d'Aurillac et, de deux autres côtés, à propriété Calmel.

Cet immeuble paraît figurer à la matrice cadastrale de la commune de Figeac, ainsi qu'il suit :

Une terre, sise au lieu dit « Londieu », commune de Figeac, portée à la matrice cadas-

trale de la dite commune sous le numéro 1272 p. de la section B, pour une contenance de trente ares quatre centiares, deuxième classe, et un revenu de dix-neuf francs vingt-deux centimes ;

La mise à prix de ce lot sera de deux mille fr.

ci 2.000 fr.

Tous les immeubles ci-dessus désignés sont situés sur la commune de Figeac, cantons Ouest et Est et arrondissement du dit département du Lot.

Ils seront vendus tels qu'ils se trouvent et se comportent sans en rien excepter ni réserver.

Le cahier des charges, clauses et conditions de la vente, dressé par Maître NUVILLE, avoué, a été déposé au greffe du tribunal civil de Figeac, où chacun peut en prendre connaissance.

Les frais de poursuite de vente seront payables en diminution du prix d'adjudication.

En cas de surenchère du sixième, les frais de première enchère, de surenchère et tous ceux qui seront exposés pour parvenir à la vente sur surenchère seront sup-

portés par les vendeurs, mais seulement jusqu'à concurrence de la différence entre le prix de la première adjudication et celui de l'adjudication sur surenchère. Si le montant des frais de première enchère, de surenchère et de poursuite de vente sur surenchère est supérieur à cette différence entre l'ancien prix et le prix nouveau, l'excédent des dits frais incombera à l'adjudicataire sur surenchère qui en sera tenu en sus de son prix d'adjudication.

Le deuxième lot 2.000 fr.

de 2.000 fr.

Le troisième lot 2.000 fr.

de 2.000 fr.

Il est déclaré à tous ceux qui chef desquels il pourrait être pris des inscriptions pour raison d'hypothèques légales qu'ils devront requérir ces inscriptions avant la transcription du procès-verbal d'adjudication.

Pour extrait certifié véritable. Figeac, le huit novembre mil neuf cent vingt-trois.

L. NUVILLE, avoué.

LOTISSEMENT ET MISES A PRIX

PREMIER LOT

Le premier lot comprendra :

Un enclos comprenant deux maisons contiguës, cour et grange, sis à Figeac, rue Caviale et place Vival, confrontant aux dites rue et place et propriétés Jouve et Conte.

Ces immeubles paraissent figurer à la matrice cadastrale de la commune de Figeac, ainsi qu'il suit :

1^o Un sol de maison et cour, sis rue Caviale, commune de Figeac, porté à la matrice cadastrale de la commune de Figeac sous le numéro 614, section G, pour une contenance de six ares cinquante centiares, sans désignation de revenu ;

2^o Un sol, sis au même lieu, porté à la matrice cadastrale de la dite commune de Figeac, sous le numéro 615 de la section G, pour une contenance de vingt centiares et un revenu de six francs soixante-dix centimes ;

3^o Une maison, sise rue Caviale, commune de Figeac, portée à la matrice cadastrale des propriétés bâties de la dite commune, sous le numéro 614 de la section G, pour un revenu de neuf cent soixante francs.

La mise à prix de ce lot sera de quinze mille

francs 15.000 fr.

DEUXIEME LOT

Le deuxième lot comprendra :

Un jardin, sis à Figeac, quartier St-Sauveur ou de la Croix-Blanche, tenant à propriété Lacam (autrefois Debons) et, de deux côtés, à voie publique.

Cet immeuble paraît figurer à la matrice cadastrale de la commune de Figeac, ainsi qu'il suit :

Un jardin, sis au lieu dit « St-Sauveur », commune de Figeac, porté à la matrice cadastrale de la dite commune sous le numéro 425 p. de la section G, pour une contenance de quatre ares quatre-vingts centiares, première classe, et un revenu de onze francs quatre-vingts centimes.

La mise à prix de ce lot sera de deux mille

francs, ci 2.000 fr.

TROISIEME LOT

Le troisième lot comprendra :

Un pré, situé à Figeac, quartier de Londieu, tenant à chemin longeant la voie du chemin de fer d'Aurillac et, de deux autres côtés, à propriété Calmel.

Cet immeuble paraît figurer à la matrice cadastrale de la commune de Figeac, ainsi qu'il suit :

Une terre, sise au lieu dit « Londieu », commune de Figeac, portée à la matrice cadas-

trale de la dite commune sous le numéro 1272 p. de la section B, pour une contenance de trente ares quatre centiares, deuxième classe, et un revenu de dix-neuf francs vingt-deux centimes ;

La mise à prix de ce lot sera de deux mille fr.

ci 2.000 fr.

Tous les immeubles ci-dessus désignés sont situés sur la commune de Figeac, cantons Ouest et Est et arrondissement du dit département du Lot.

Ils seront vendus tels qu'ils se trouvent et se comportent sans en rien excepter ni réserver.

Le cahier des charges, clauses et conditions de la vente, dressé par Maître NUVILLE, avoué, a été déposé au greffe du tribunal civil de Figeac, où chacun peut en prendre connaissance.

Les frais de poursuite de vente seront payables en diminution du prix d'adjudication.

En cas de surenchère du sixième, les frais de première enchère, de surenchère et tous ceux qui seront exposés pour parvenir à la vente sur surenchère seront sup-

portés par les vendeurs, mais seulement jusqu'à concurrence de la différence entre le prix de la première adjudication et celui de l'adjudication sur surenchère. Si le montant des frais de première enchère, de surenchère et de poursuite de vente sur surenchère est supérieur à cette différence entre l'ancien prix et le prix nouveau, l'excédent des dits frais incombera à l'adjudicataire sur surenchère qui en sera tenu en sus de son prix d'adjudication.

Le deuxième lot 2.000 fr.

de 2.000 fr.

Le troisième lot 2.000 fr.

de 2.000 fr.